

Catherine GICQUEL  
Xavier AURIAULT  
Franck CHAUVEAU  
Maxime LEGER

Experts-Comptables  
Commissaires aux Comptes

ACCORDS CENTRE VAL DE LOIRE

1 Avenue de Châteaudun  
B.P. 50050  
41913 BLOIS Cedex 9

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX  
COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023

**Expertise Comptable, Audit, Conseil**

18 rue des Granges Galand, BP 80443, 37554 Saint-Avertin Cedex - Tél. 02 47 25 30 00 - [soreco@sorecoec.com](mailto:soreco@sorecoec.com)

S.A.S. au capital de 100 000 euros - R.C.S. Tours : 333 295 210 - code NAF : 6920Z - n° INTRACOM : FR 39 333 295 210 000 20

[www.sorecoec.com](http://www.sorecoec.com)

Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre de la Région Centre Val de Loire  
Société de Commissaires aux Comptes - Membre de la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

**ASSOCIATION ACCORDS CENTRE VAL DE LOIRE**  
**1 Avenue de Châteaudun**  
**BP 50050**  
**41913 BLOIS Cedex 9**

---

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS**

*Exercice clos au 31/12/2023*

À l'assemblée générale de l'Association ACCORDS CENTRE VAL DE LOIRE

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Association ACCORDS CENTRE VAL DE LOIRE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Association à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas eu connaissance du rapport financier. Nous n'avons pas été en mesure de procéder à la vérification de ce document en vue de nous assurer de sa sincérité et sa concordance avec les comptes annuels.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations dans les autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.  
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à SAINT AVERTIN, le 09 Mai 2024  
Le Commissaire aux comptes



SAS SORECO, représenté par  
Maxime LEGER

# BILAN ACTIF

ASSOC ACCORDS CENTRE VDL

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ACTIF	Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023			01/01/2022 au 31/12/2022
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techn., matériel et outil. ind.	43 062.00	20 385.37	22 676.63	25 446.94
Autres	9 143.16	7 140.89	2 002.27	1 209.82
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				1 000.00
<b>TOTAL (I)</b>	<b>52 205.16</b>	<b>27 526.26</b>	<b>24 678.90</b>	<b>27 656.76</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours	5 145.30		5 145.30	2 724.51
Créances				
Créances clients, usagers et comptes ratt.	47 469.01		47 469.01	35 955.96
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	25 375.84		25 375.84	2 503.63
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	64 961.03		64 961.03	83 835.52
Charges constatées d'avance	681.83		681.83	868.08
<b>TOTAL (II)</b>	<b>143 633.01</b>		<b>143 633.01</b>	<b>125 887.70</b>
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>195 838.17</b>	<b>27 526.26</b>	<b>168 311.91</b>	<b>153 544.46</b>

## BILAN PASSIF

ASSOC ACCORDS CENTRE VDL

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

<b>PASSIF</b>	Du 01/01/2023 au 31/12/2023	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
<b>FONDS PROPRES</b>		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	26 389.93	26 389.93
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	61 344.67	61 344.67
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	3 296.10	4 000.00
Autres		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	-16 447.97	-703.90
<i>Situation nette (sous total)</i>	74 582.73	91 030.70
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	1 620.00	1 820.00
Provisions réglementées		
<b>TOTAL (I)</b>	<b>76 202.73</b>	<b>92 850.70</b>
<b>FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
<b>TOTAL (II)</b>		
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	4 487.00	8 425.00
<b>TOTAL (III)</b>	<b>4 487.00</b>	<b>8 425.00</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 381.27	11 295.91
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	44 566.39	32 186.05
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	250.00	
Instruments de trésorerie	31 424.52	8 786.80
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>87 622.18</b>	<b>52 268.76</b>
Ecarts de conversion passif	(V)	
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>168 311.91</b>	<b>153 544.46</b>

# COMPTE DE RÉSULTAT

ASSOC ACCORDS CENTRE VDL

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22	Variation N / N-1	
			en valeur	en %
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>				
Cotisations	12 535.90	11 065.48	1 470.42	13.29
Ventes de biens et services				
Ventes de biens	1 153.75	805.10	348.65	43.31
<i>Dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de service	288 331.23	156 638.74	131 692.49	84.07
<i>Dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	402 954.30	387 937.23	15 017.07	3.87
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortis, dépr., prov. et transf. charges	8 425.00	15 137.86	-6 712.86	-44.34
Utilisations des fonds dédiés		33 725.00	-33 725.00	-100.00
Autres produits	15 056.54	69.24	14 987.30	
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>728 456.72</b>	<b>605 378.65</b>	<b>123 078.07</b>	<b>20.33</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
Achats de marchandises	3 115.19		3 115.19	
Variation de stock	-2 420.79	536.50	-2 957.29	-551.22
Autres achats et charges externes	115 848.51	92 229.20	23 619.31	25.61
Aides financières	146 392.00	131 691.00	14 701.00	11.16
Impôts, taxes et versements assimilés	6 620.60	5 087.02	1 533.58	30.15
Salaires et traitements	342 989.21	274 661.43	68 327.78	24.88
Charges sociales	115 342.82	98 249.05	17 093.77	17.40
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	5 725.53	4 586.51	1 139.02	24.83
Dotations aux provisions	4 487.00		4 487.00	
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	10 071.91	11.79	10 060.12	
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>748 171.98</b>	<b>607 052.50</b>	<b>141 119.48</b>	<b>23.25</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>-19 715.26</b>	<b>-1 673.85</b>	<b>-18 041.41</b>	
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	1 931.26	992.79	938.47	94.53
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change	3.08		3.08	
Produits nets sur cessions de VMP				
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)</b>	<b>1 934.34</b>	<b>992.79</b>	<b>941.55</b>	<b>94.84</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>				
Dotations aux amortissements, aux dépréc. et aux prov.				
Intérêts et charges assimilées		2.84	-2.84	-100.00
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de VMP				
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)</b>		<b>2.84</b>	<b>-2.84</b>	<b>-100.00</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>1 934.34</b>	<b>989.95</b>	<b>944.39</b>	<b>95.40</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)</b>	<b>-17 780.92</b>	<b>-683.90</b>	<b>-17 097.02</b>	

## COMPTE DE RÉSULTAT

ASSOC ACCORDS CENTRE VDL

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22	Variation N / N-1	
			en valeur	en %
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>				
Sur opérations de gestion	2 698.29	66.46	2 631.83	
Sur opérations en capital	200.00	180.00	20.00	11.11
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)</b>	<b>2 898.29</b>	<b>246.46</b>	<b>2 651.83</b>	
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>				
Sur opérations de gestion	1 247.92	166.46	1 081.46	649.68
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréc. et aux prov.	79.42		79.42	
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)</b>	<b>1 327.34</b>	<b>166.46</b>	<b>1 160.88</b>	<b>697.39</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>1 570.95</b>	<b>80.00</b>	<b>1 490.95</b>	
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	238.00	100.00	138.00	138.00
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)</b>	<b>733 289.35</b>	<b>606 617.90</b>	<b>126 671.45</b>	<b>20.88</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)</b>	<b>749 737.32</b>	<b>607 321.80</b>	<b>142 415.52</b>	<b>23.45</b>
<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT</b>	<b>-16 447.97</b>	<b>-703.90</b>	<b>-15 744.07</b>	

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ASSOC ACCORDS CENTRE VDL

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

## FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total est de 168 311.91 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un déficit de -16 447.97 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

L'association UDESMA a absorbé l'association UDEM 41 au 01/01/2016.

## RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2023 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, et celles du règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, qui réforme le règlement CRC 99-01.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

### IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

### IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),

#### Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

**ASSOC ACCORDS CENTRE VDL**

**Du 01/01/2023 au 31/12/2023**

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- |                                       |            |
|---------------------------------------|------------|
| - Matériels et outillages industriels | 5 à 10 ans |
| - Matériel de bureau                  | 3 ans      |

## STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

## CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

# IMMOBILISATIONS CORPORELLES

**ASSOC ACCORDS CENTRE VDL**

**Du 01/01/2023 au 31/12/2023**

CADRE A	IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations		
			suite à réévaluation	acquisitions	
INCORPORABLES	Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL</b>				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles <b>TOTAL</b>	3 936			
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions				
	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales, agencés & aménagés construct.			1 748	
	Installations techniques, matériel & outillage industriels	41 314			
	Inst. générales, agencés & aménagés divers				
Autres immos corporelles					
Matériel de transport					
Matériel de bureau & mobilier informatique	7 816				
Emballages récupérables & divers					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
<b>TOTAL</b>		<b>49 130</b>		<b>3 827</b>	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières	1 000			
<b>TOTAL</b>		<b>1 000</b>			
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>54 066</b>		<b>3 827</b>	
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
		par virt poste	par cessions		
INCORPORABLES	Frais d'établissement & dévelop. <b>TOTAL</b>				
	Autres postes d'immob. incorporelles <b>TOTAL</b>		3 936		
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions				
	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. gal. agen. amé. cons			43 062	
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.				
	Inst. gal. agen. amé. divers				
Autres immos corporelles					
Matériel de transport					
Mat. bureau, inform., mobilier		752		9 143	
Emb. récupérables & divers					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
<b>TOTAL</b>		<b>752</b>		<b>52 205</b>	
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts & autres immob. financières		1 000		
<b>TOTAL</b>		<b>1 000</b>			
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>5 688</b>		<b>52 205</b>	

# ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

ASSOC ACCORDS CENTRE VDL

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CADRE A	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	3 936		3 936	
<b>TOTAL</b>	<b>3 936</b>		<b>3 936</b>	
Terrains				
Constructions				
Sur sol propre				
Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outill. Industriels	15 867	4 518		20 385
Autres immos corporelles				
Inst. générales agencem. amén.				
Matériel de transport			752	
Mat. bureau et informatiq., mob.	6 607	1 287		7 141
Emballages récupérables divers				
<b>TOTAL</b>	<b>22 474</b>	<b>5 805</b>	<b>752</b>	<b>27 526</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>26 410</b>	<b>5 805</b>	<b>4 688</b>	<b>27 526</b>

CADRE B	VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immos incorporelles							
<b>TOTAL</b>							
Terrains							
Constr.							
Sur sol propre							
Sur sol autrui							
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage							
A. Immo. corp.							
Inst. gales, ag. am div							
Matériel transport							
Mat. bureau mobilier inf.							
Emballages réc. divers							
<b>TOTAL</b>							
Frais d'acquisition de titres de participations							
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>							
Total général non ventilé							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
	Frais d'émission d'emprunt à étaler				
	Primes de remboursement des obligations				

# ÉTAT DES STOCKS

ASSOC ACCORDS CENTRE VDL

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

## STOCKS

Le stock est composé des médailles au 31 décembre 2023.

## TABLEAU DES STOCKS

	Stocks début	Augmentations	Diminutions	Stocks fin
Marchandises	2 724.51	5 145.30	2 724.51	5 145.30
Matières premières				
Autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits				
<b>TOTAL</b>	<b>2 724.51</b>	<b>5 145.30</b>	<b>2 724.51</b>	<b>5 145.30</b>

# ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

ASSOC ACCORDS CENTRE VDL

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

## ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	47 469	47 469	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés	6	6	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	coll. publiques	25 000	25 000	
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
Divers				
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres) (3)	370	370		
Charges constatées d'avance	682	682		
<b>TOTAUX</b>		<b>73 527</b>	<b>73 527</b>	
RENOIS	(1) Montant	- Créances représentatives de titres prêtés		
	(2) des	- Prêts accordés en cours d'exercice		
	(3) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		
(3) Créances reçues par legs ou donations				

# COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

ASSOC ACCORDS CENTRE VDL

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

## CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	682
Financières	
Exceptionnelles	
<b>TOTAL</b>	<b>682</b>

## PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	25 000
Disponibilités	
<b>TOTAL</b>	<b>25 000</b>

# TABLEAU VARIATION DES FONDS PROPRES

**ASSOC ACCORDS CENTRE VDL**

**Du 01/01/2023 au 31/12/2023**

## TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Les fonds associatifs sans droit de reprise correspondent aux fonds associatifs de l'ancienne association UDESMA augmentés des résultats des exercices 2016 et 2017.

Les fonds associatifs avec droit de reprise correspondent aux fonds apportés suite à l'absorption de l'association UDEM 41 conformément au protocole d'accord.

Variation des fonds propres	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>					
Fonds propres statutaires	26 389.93				26 389.93
<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>					
Fonds propres complémentaires	61 344.67				61 344.67
<b>Réserves</b>					
Réserves pour projet de l'entité	4 000.00			703.90	3 296.10
Excédent ou déficit de l'exercice	-703.90		-16 447.97	-703.90	-16 447.97
Subventions d'investissement	1 820.00			200.00	1 620.00
<b>TOTAUX</b>	<b>92 850.70</b>		<b>-16 447.97</b>	<b>200.00</b>	<b>76 202.73</b>

# TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

ASSOC ACCORDS CENTRE VDL

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

## TABLEAU DE SUIVI DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

L'association a reçu des subventions au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2023 d'un montant total de 402 954,30 Euros.

12 447,30 Euros ont été reçus pour subventionner l'embauche d'un salarié.

3 107 Euros ont été subventionnés par la région ou de l'état.

371 400 Euros ont été versés par le département pour le fonctionnement de l'association

16 000 Euros pour le développement des concerts.

# **TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS**

**ASSOC ACCORDS CENTRE VDL**

**Du 01/01/2023 au 31/12/2023**

## **RESSOURCES PROVENANT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC**

L'association a reçu 15 000 € de dons sur l'exercice pour les années 2021 à 2023.

# TABLEAU DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

ASSOC ACCORDS CENTRE VDL

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

## TABLEAU DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Subventions d'investissement	Variation de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice montant global
	Augmentation	Diminution	
Montant nominal :			
Affectées à des biens non renouvelables			2 000.00
Subvention pour l'achat du plano			
Affectées à des biens renouvelables			2 000.00
<b>TOTAL</b>			<b>2 000.00</b>
Quotes-parts virées au résultat :			
Affectées à des biens non renouvelables			380.00
Subvention pour l'achat du plano		200.00	
Affectées à des biens renouvelables			380.00
<b>TOTAL</b>		<b>200.00</b>	<b>380.00</b>

# TABLEAU DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

ASSOC ACCORDS CENTRE VDL

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

RÉPARTITION PAR AUTORITÉS ADMINISTRATIVES						
	Union européenne	État	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Subventions d'investissement			2 000.00			2 000.00
			2 000.00			2 000.00

# ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

ASSOC ACCORDS CENTRE VDL

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

## ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	11 381	11 381		
Personnel & comptes rattachés	15 683	15 683		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	24 871	24 871		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée				
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	4 012	4 012		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)				
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	31 425	31 425		
<b>TOTAUX</b>	<b>87 372</b>	<b>87 372</b>		

- RENOVOIS
- (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice  
Emprunts remboursés en cours d'exer.
- (2) Montant divers emprunts, dett/associés

# COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

ASSOC ACCORDS CENTRE VDL

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

## PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

### PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

MONTANT

Exploitation

31 425

Financiers

Exceptionnels

**TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE**

**31 425**

## CHARGES À PAYER

### CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN

MONTANT

Emprunts obligataires convertibles

Autres emprunts obligataires

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Emprunts et dettes financières divers

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Dettes fiscales et sociales

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

Autres dettes

4 800

16 304

**TOTAL DES CHARGES À PAYER**

**21 104**

# ENGAGEMENTS

ASSOC ACCORDS CENTRE VDL

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

## INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 4 487.00 Euros.

Cet engagement a été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux d'actualisation	3.17 %
Table de mortalité	INSEE 2019-2021
Départ volontaire à	65 ans
Taux de turn over	1.00 %
Augmentation annuelle des salaires de	2%